



Institut luxembourgeois de la normalisation
de l'accréditation, de la sécurité et qualité
des produits et services

ILNAS-EN 15468:2007

Revêtements de sol stratifiés - Éléments comportant une couche d'impression appliquée directement et une couche de surface à base de résine

Laminate floor coverings - Elements with
directly applied printing and resin
surface layer - Specifications,
requirements and test methods

Laminatböden - Direktbedruckte
Elemente mit Kunstharz-Deckschicht -
Spezifikationen, Anforderungen und
Prüfverfahren

10/2007



Avant-propos national

Cette Norme Européenne EN 15468:2007 a été adoptée comme Norme Luxembourgeoise ILNAS-EN 15468:2007.

Toute personne intéressée, membre d'une organisation basée au Luxembourg, peut participer gratuitement à l'élaboration de normes luxembourgeoises (ILNAS), européennes (CEN, CENELEC) et internationales (ISO, IEC) :

- Influencer et participer à la conception de normes
- Anticiper les développements futurs
- Participer aux réunions des comités techniques

<https://portail-qualite.public.lu/fr/normes-normalisation/participer-normalisation.html>

CETTE PUBLICATION EST PROTÉGÉE PAR LE DROIT D'AUTEUR

Aucun contenu de la présente publication ne peut être reproduit ou utilisé sous quelque forme ou par quelque procédé que ce soit - électronique, mécanique, photocopie ou par d'autres moyens sans autorisation préalable !

ICS 97.150

Version Française

**Revêtements de sol stratifiés - Eléments comportant une
couche d'impression appliquée directement et une couche de
surface à base de résine - Spécifications, exigences et
méthodes d'essai**

Laminatböden - Direktbedruckte Elemente mit Kunstharz-
Deckschicht - Spezifikationen, Anforderungen und
Prüfverfahren

Laminate floor coverings - Elements with directly applied
printing and resin surface layer - Specifications,
requirements and test methods

La présente Norme européenne a été adoptée par le CEN le 1 septembre 2007.

Les membres du CEN sont tenus de se soumettre au Règlement Intérieur du CEN/CENELEC, qui définit les conditions dans lesquelles doit être attribué, sans modification, le statut de norme nationale à la Norme européenne. Les listes mises à jour et les références bibliographiques relatives à ces normes nationales peuvent être obtenues auprès du Centre de Gestion du CEN ou auprès des membres du CEN.

La présente Norme européenne existe en trois versions officielles (allemand, anglais, français). Une version dans une autre langue faite par traduction sous la responsabilité d'un membre du CEN dans sa langue nationale et notifiée au Centre de Gestion du CEN, a le même statut que les versions officielles.

Les membres du CEN sont les organismes nationaux de normalisation des pays suivants: Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède et Suisse.



COMITÉ EUROPÉEN DE NORMALISATION
EUROPÄISCHES KOMITEE FÜR NORMUNG
EUROPEAN COMMITTEE FOR STANDARDIZATION

Centre de Gestion: rue de Stassart, 36 B-1050 Bruxelles

Sommaire

Page

Avant-propos.....	3
1 Domaine d'application.....	4
2 Références normatives	4
3 Termes et définitions.....	4
4 Exigences	5
4.1 Exigences générales	5
4.2 Exigences relatives à la classification, revêtements de sol utilisant les technologie PDL	5
4.3 Caractéristiques et exigences supplémentaires	6
5 Marquage, désignation et emballage.....	7
5.1 Marquage	7
5.2 Désignation	7
5.3 Emballage	7
6 Rapport d'essai	8
Bibliographie	9

Avant-propos

Le présent document (EN 15468:2007) a été élaboré par le Comité Technique CEN/TC 134 « Revêtements de sols résilients, textiles et stratifiés », dont le secrétariat est tenu par la BSI.

Cette Norme européenne devra recevoir le statut de norme nationale, soit par publication d'un texte identique, soit par entérinement, au plus tard en avril 2008, et toutes les normes nationales en contradiction devront être retirées au plus tard en avril 2008.

L'attention est appelée sur le fait que certains des éléments du présent document peuvent faire l'objet de droits de propriété intellectuelle ou de droits analogues. Le CEN et/ou le CENELEC ne saurait [sauraient] être tenu[s] pour responsable[s] de ne pas avoir identifié de tels droits de propriété et averti de leur existence

Selon le Règlement Intérieur du CEN/CENELEC, les instituts de normalisation nationaux des pays suivants sont tenus de mettre cette Norme européenne en application : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède et Suisse.